

Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

L'édito

Dépôt : 13.01.2023
À distribuer avant le : 19.01.2023

Réchauffement du climat social ...

Après plusieurs reports, masquant mal les tergiversations et la recherche d'alliés potentiels, le gouvernement vient de présenter son projet de réforme des retraites. Contre réforme est un terme plus adapté pour qualifier ce qui constitue une véritable régression sociale. Présentée comme inéluctable, destinée à préserver le système par répartition, on a surtout l'impression d'entendre un vieux disque rayé, ressorti à chaque réforme.

En balayant tout autre *scenario*, le gouvernement fait donc un choix politique : celui de baisser les niveaux des pensions pour pousser les plus aisés à aller vers un système par capitalisation, au détriment de la solidarité.

La brutalité et l'ineptie de ces décisions font que l'ensemble des organisations syndicales représentatives s'opposent à ce projet et appellent, dans une unité plus vue depuis de nombreuses années, à la grève et à manifester le jeudi 19 janvier. Fait encore plus rare, la plupart de ces organisations annoncent d'ores et déjà de nouvelles mobilisations très rapidement. Elles doivent se revoir dès jeudi soir pour envisager les suites. Cette initiative est une raison supplémentaire pour faire du 19 janvier une puissante journée de mobilisations.

Pour la Fonction Publique, si on ne parle plus de supprimer le code des pensions, les effets sont les mêmes.

Avant de s'engager sur le terrain de la réforme des retraites, le gouvernement aurait été bien inspiré de prendre en compte les résultats des élections professionnelles. En effet, en confortant la FSU dans la Fonction Publique d'État, en la confirmant première à l'Éducation Nationale, loin devant les autres et en lui donnant une représentativité dans la territoriale, les agents ont clairement fait le choix d'un syndicalisme ancré dans le quotidien des personnels, engagé dans tous les combats. Nous profitons de cette publication pour remercier toutes celles et ceux qui ont donné leurs voix aux listes présentées par la FSU.

Nous allons nous engager dans un combat important, pour un véritable choix de société.

Ensemble, comme en 2019, nous pouvons faire reculer le gouvernement.

Le 19 janvier, toutes et tous en grève et en manifestation pour gagner !

Aline Pasnon,
Emmanuel Mercier

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

Sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Élections professionnelles : la FSU confortée
- Page 3 : Salaires et métiers Rentrée 2023 Réforme des LP
- Page 4 : Retraites 2023 : un projet de régression sociale Des annonces brutales Pétition intersyndicale

**CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES
TOU·TE·S EN GRÈVE LE 19 JANVIER**

à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Les lieux et horaires des manifestations sont en ligne sur le site de la FSU 41 (fsu41.fsu.fr) ou en flashant le QRcode ci-contre.



Résultats des élections professionnelles : la FSU confortée par les personnels !

À l'issue des élections de décembre, la FSU conforte sa place de deuxième fédération de la Fonction Publique de l'État et devient représentative au niveau de la Fonction Publique Territoriale. Au niveau de l'État, l'écart avec la première fédération se réduit et se situe autour de 5000 voix. La FSU est désormais majoritaire dans trois ministères (contre deux auparavant) : l'Éducation Nationale, l'Agriculture et les affaires étrangères.

Par leurs voix, les personnels ont donc choisi de conforter le syndicalisme ancré dans la réalité du quotidien des professions développé par la FSU et ce malgré la généralisation du vote électronique et l'absence de volonté politique de faire de ces élections un véritable moment de démocratie sociale.

À l'Éducation Nationale, la FSU reste largement première.

À l'Éducation Nationale, malgré une participation en baisse, la FSU maintient sa première place avec 34,05 % des voix, loin devant les autres organisations et creuse l'écart avec l'UNSA, deuxième fédération. La FSU détient deux fois plus de sièges (6/15) que cette dernière qui en perd un.

Au niveau académique, le 6^{ème} siège conforté.

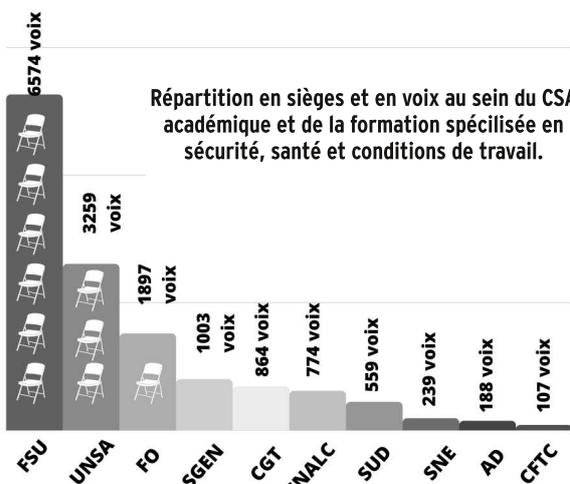
Au niveau académique, la liste présentée par la FSU arrive largement en tête, totalisant deux fois plus de voix que la deuxième organisation. Ce résultat permet de conserver le sixième siège obtenu en 2018. Ce résultat est à souligner dans la mesure où, cette année encore, on a assisté à une prolifération de listes candidates dont la célérité à envoyer des mails est inversement proportionnelle au travail fourni et parfois à leur existence réelle...

Fort de ce résultat, la FSU pourra continuer à défendre l'ensemble des personnels dans les instances et au quotidien dans les écoles, les établissements et les services.

Au niveau départemental, carton plein !

En Loir-et-Cher, la FSU confirme sa place de première fédération de l'éducation et progresse même de 2 points pour recueillir 58 % des suffrages exprimés, dans un département qui a plus voté (49,8 % de participation) qu'aux niveaux

Répartition en sièges et en voix au sein du CSA académique et de la formation spécialisée en sécurité, santé et conditions de travail.



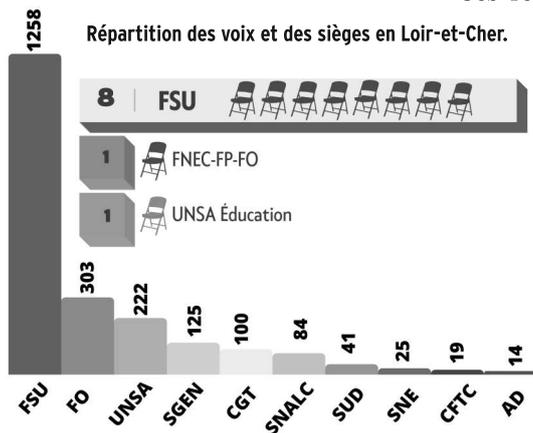
Sont élu-e-s pour la FSU au niveau académique :

Joanna Pfeiffer, Paul Agard, Vanessa Neuville, Béatrice Bardin, Marie Merlet, Lise Bazier, Antonin Pannetier, Lauriane Delaporte, Christophe Mayam, David Badier, Aline Pasnon et Julie Pascual.

académique et national. Si la répartition des sièges ne change pas au niveau du CSA départemental par rapport à l'ancien CTSD, la FSU gagne les trois sièges supplémentaires au niveau de la Formation spécialisée.

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, mais le fait d'un travail et d'un engagement au quotidien de l'ensemble des militantes et militants de la FSU, dans les écoles, les établissements et les services. C'est aussi grâce aux électrices et électeurs qui ont fait le choix de donner leur voix pour une fédération pleinement engagée dans la défense des personnels et des services publics, pour l'intérêt général. Que chacune et chacun en soit ici remercié.

Répartition des voix et des sièges en Loir-et-Cher.



Ministère de l'agriculture : l'union fait la force.

Au ministère de l'agriculture, les syndicats de la FSU (SNETAP et SNE) ont fait le choix de listes communes avec la CGT et SUD. Les électeurs et électrices ont validé ce choix puisque les listes communes présentées sous le nom de « l'élan commun » sont arrivées en tête au niveau ministériel, avec presque 38 % des voix et sont majoritaires au niveau de l'enseignement agricole (56 % des voix). Dans la région Centre, seule la FSU avec « l'élan commun » avait déposé une liste. C'est donc sans surprise qu'elle obtient 100% des voix et l'ensemble des sièges...

100% des sièges également au niveau des CCPR des catégories A, B et C où le scrutin sur sigles avait permis à d'autres organisations d'être candidates...

Territoriale : la FSU devient représentative.

C'est une belle performance réalisée par le SNUTER-FSU dans la Fonction Publique Territoriale. En recueillant 33 000 voix d'agents des différentes collectivités, il permet à la FSU de faire son entrée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

C'est une avancée très importante, car elle permet à la FSU de pouvoir organiser des réunions d'informations syndicales, dans le cadre de l'heure mensuelle, dans l'ensemble des collectivités locales. Ainsi, par exemple, les agents des collèges et des lycées pourront participer aux réunions organisées dans les établissements. L'objectif pour la FSU est désormais de profiter de cette nouvelle représentativité pour pouvoir se développer dans les collectivités où elle existe peu ou pas.

Salaires et métiers, les deux faces d'une même pièce.

La bataille qui s'engage contre la réforme des retraites ne doit pas faire oublier que de nombreuses autres perdurent, dans tous les secteurs de la Fonction Publique. C'est vrai dans l'Éducation Nationale où des années de réformes libérales ont profondément affaibli le système éducatif.

La question des salaires constitue un sujet de conflit majeur. Non seulement des années de gels de la valeur du point d'indice ont dégradé la situation salariale des agents, mais les mesures concernant les carrières ont été bien trop faibles. Lorsque la FSU avait signé le PPCR, elle avait noté les avancées s'appliquant à l'ensemble des agents, mais elle en avait aussi relevé les limites, notamment le fait qu'il ne permettait pas de compenser toutes les pertes subies. Néanmoins, alors que l'inflation galope, ces avancées permettent aujourd'hui de limiter la casse.

Le candidat Macron avait promis une revalorisation des rémunérations des enseignants de 10 %. Une fois élu, cette belle promesse a été bien vite oubliée. Aujourd'hui, le pacte qui devait être présenté en janvier se révèle être une

baudruche dégonflée. Limitée aux seuls enseignants, oubliant au passage la plupart des autres catégories de personnels, cette pseudo-revalorisation serait aussi conditionnée à l'acceptation de tâches supplémentaires. C'est donc le recyclage du travailler plus pour gagner plus, annoncé par le ministre avec une mine réjouie comme la revalorisation du siècle, alors qu'il s'agit simplement de rémunérer du travail fait. Au-delà, ces annonces nient complètement la question du temps de travail des enseignants dont les études du ministère démontrent qu'il se situe autour de 43 h par semaine. C'est aussi une négation des métiers car les nouvelles tâches annoncent leur transformation en profondeur. Il s'agit bien de diluer encore ce qui fait le cœur des métiers en multipliant les missions

annexes et en organisant la concurrence entre les personnels. La manœuvre est claire : casser les collectifs de travail, renforcer l'individualisme, pour étouffer toute contestation. Elle est aussi dangereuse pour le système éducatif, car en cassant le collectif, elle affaiblira les liens nécessaires à la lutte contre les inégalités.

La question des salaires dans l'éducation est prégnante et concerne l'ensemble des personnels et des catégories. Comment est-il possible que dans la sixième économie mondiale, les enseignants soient payés à peine plus que le SMIC et que des personnels de l'administration aient des carrières débutant à un niveau inférieur au SMIC ?

Elle est également en lien direct avec celle des retraites à deux titres. D'abord, parce qu'une hausse des salaires permet l'entrée de recettes supplémentaires pour financer les retraites. Ensuite, parce que le niveau de la pension de retraite dépend du niveau de rémunération. Cette bataille est donc cruciale.

QUAND LA RÉALITÉ DÉPASSE LA FICTION...

VICTOR NOVAK BIENTÔT DE RETOUR

DANS LE BUS DE "VA SAVOIR"
ET INSTIT' JUSQU'EN 6ÈME !



Dans l'action en janvier !



Assez de mépris
pour les métiers !

Rentrée 2023 : la bataille s'engage pour les postes !

La rentrée 2023 se prépare dès maintenant. Les instances pour les collèges et les écoles sont prévues fin janvier. Avec un budget de l'État prévoyant la suppression de 1117 postes dans le premier degré et 383 dans le second, les perspectives ne sont pas encourageantes...

L'argument de la baisse démographique – réelle dans le premier degré – est bien sûr évoqué. C'est cependant oublier un peu vite que les créations de postes n'ont jamais été à la hauteur au moment de la hausse et que cette pause démographique devrait être l'occasion de baisser les effectifs d'élèves par classe et d'améliorer les conditions d'enseignement, mesure pourtant essentielle pour améliorer la réussite des élèves.

Le département voit sa dotation amputée de 17 postes de Professeurs de Écoles, tandis que les moyens pour les collèges sont amputés de 49 heures postes (soit environ 3 postes). Les SEGPA sont dans le viseur. Depuis

plusieurs années, l'Inspection Académique considère que le nombre d'élèves du département scolarisés dans ces structures est trop élevé par rapport à la moyenne nationale. On voit donc apparaître depuis plusieurs années des classes à double niveaux, ce qui n'existe théoriquement pas au collège. En outre, les lycées – gérés au niveau académique – ne sont pas épargnés. La réforme du lycée continue à faire ses ravages tant sur les élèves que sur les personnels.

Dans le premier degré, une trentaine de classes sont menacées de fermeture quand seulement deux sont prévues d'ouvrir. Dans ce contexte, on ne peut que s'inquiéter fortement pour le maintien du tissu scolaire dans le département. La FSU, avec le SNUipp, mobilisera à tous les niveaux pour démontrer que les moyens manquent et qu'il faut accepter, dans un département rural, que certaines classes aient des effectifs réduits. Les élus de la FSU défendront pied à pied toutes les situations.



Réforme des lycées professionnels : les grandes manœuvres !

Carole Grandjean envisageait d'imposer sa réforme des lycées professionnels entièrement à la rentrée 2023 mais c'était sans compter sur la mobilisation des personnels. Son recul ne signifie cependant pas que la ministre déléguée ait renoncé.

Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement. Elle prévoit de détourner le dispositif CNR (Conseil national de la refondation de l'École appelé aussi « Faisons l'école ensemble ») pour imposer des expérimentations sur les éléments socles de sa réforme : augmentation de la durée des stages, calibrage des filières aux besoins économiques locaux, détermination des horaires disciplinaires par établissement. En instrumentalisant le travail d'équipe des personnels en quête de financement pour des projets, Carole Grandjean piétine aussi les engagements du ministère de l'Éducation nationale qui avait annoncé que le projet de réforme des lycées professionnels était dissocié du CNR.

Retraites 2023 : un projet de régression sociale.

Le projet de contre réforme des retraites présenté par la première ministre le 10 janvier est une attaque frontale contre les retraites et contre le monde du travail. Basé sur un argumentaire fallacieux et n'hésitant pas à noircir la réalité en prévoyant un effondrement du système par répartition si sa réforme ne se fait pas, le gouvernement masque en fait son véritable objectif qui est de dégager des moyens budgétaires pour financer les baisses d'impôts et poursuivre sa politique en faveur du monde de la finance.

L'argument mettant en scène un danger à court terme pour le système de retraites n'est pas convaincant. Le conseil d'orientation des retraites (COR) ne prévoit pas de menace majeure sur le financement du système. Celui-ci est même actuellement excédentaire et le déficit prévu sur une quinzaine d'années à venir est tout à fait surmontable.

En fait, le gouvernement cherche, dans la même logique que sa réforme de l'assurance chômage, à augmenter le nombre de travailleurs pour produire plus et par la même occasion exacerber la concurrence entre les salariés pour limiter les hausses de salaires. Là encore, l'argument est largement battu en brèche, car il fait fi de l'augmentation de la productivité au

travail qui a permis, sur le long terme, de diminuer le temps de travail.

Mais la véritable raison de la réforme des retraites est à chercher dans la volonté de baisser les dépenses publiques, dogme libéral s'il en est, pour maîtriser le déficit public. Cette obstination est confirmée dans les documents fournis par le



gouvernement français à la commission européenne : la réforme des retraites est bien mise en avant comme facteur de réduction de la dépense publique. En clair, les salariés sont priés de travailler plus et de voir leur niveau de retraite diminuer pour financer un déficit créé par le choix politique de baisser les impôts, notamment ceux de production.

Repousser l'âge légal de départ à la retraite et allonger la durée de cotisation n'ont en fait pas d'autre objectif que de baisser le niveau des pensions. En effet, aujourd'hui, le taux d'emploi des 60-64 ans est de 33 % et près d'un "actif" sur deux n'est plus en emploi au moment de liquider ses droits. Repousser l'âge de départ revient donc à augmenter la précarité pour cette tranche de salariés.

Pourtant d'autres solutions existent pour financer et pérenniser le système de retraites et permettraient de garantir à toutes et tous un départ à 60 ans avec 37 années et demi de cotisations. L'effort à fournir serait de la même ampleur que celui qui a été fait au moment de la création du système par répartition. Assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, par exemple, permettrait d'augmenter sensiblement des recettes de l'assurance vieillesse. De manière générale, augmenter les salaires afin de mieux répartir la création de richesses entre travail et capital assurerait là encore une augmentation des recettes. Enfin, supprimer les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, dont l'efficacité sur l'emploi n'a jamais été démontrée, permettrait là encore d'assurer des recettes supplémentaires.

Des annonces brutales et antisociales.

Le gouvernement a donc tranché et écarte tout nouveau financement pour les retraites au nom de la sacro-sainte baisse du coût du travail. Les annonces de la première ministre sont d'une grande brutalité : report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite et accélération de la précédente réforme qui a pour conséquence de porter la durée de cotisation à 43 annuités dès 2027. Si elle consent à augmenter les cotisations employeurs pour l'assurance vieillesse, Élisabeth Borne rassure immédiatement le patronat en lui promettant une baisse du même niveau des cotisations « accident du travail ».

On cherche les mesures de justice sociale... la retraite minimale garantie à 1200€ ne concernera que les personnes ayant une carrière

complète... Autant dire peu de monde. Pour les fonctionnaires, la promesse d'appliquer la retraite progressive existant dans le privé est bien loin d'être équivalente à la cessation progressive d'activité supprimée en 2007. En effet, celle-ci consiste à devoir liquider une partie de sa retraite et en conséquence de perdre des droits. C'est d'ailleurs pour cela que le dispositif est très peu utilisé dans le privé.

Enfin, en affichant sa volonté de supprimer certains régimes spéciaux, la première ministre s'enfonce dans un dogme de classe qui nie les spécificités propres à ces métiers et qui, contrairement à ce que prétendent libéraux et conservateurs, ne créent pas d'inégalité entre les différents régimes.

Une pétition intersyndicale

L'ensemble des organisations syndicales ont rédigé une pétition intitulée : « Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! », qui appelle le gouvernement à retirer son projet de réforme des retraites.

Pour signer la pétition, rendez-vous sur le site de la FSU (fsu.fr), rubrique « mobilisation retraites 2023 », ou flashez le QRCode ci-dessous.

